

**Séance publique du 20 septembre 2004**

**Délibération n° 2004-2106**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : La Tour de Salvagny

objet : **ZAC du Contal - Approbation du programme des équipements publics (PEP)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 1 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 29 mars 2004, le conseil de Communauté a approuvé les dossiers de création et de réalisation de la ZAC du Contal, la passation d'une convention publique d'aménagement avec l'Opac du Rhône ainsi que le projet du programme des équipements publics (PEP) prévu dans le cadre de cette opération d'aménagement.

Pour mémoire, le projet de programme global de constructions prévoit la réalisation dans la zone, d'environ 20 750 mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON) répartis de la manière suivante :

- 10 600 mètres carrés de maisons en bandes ou groupées,
- 4 600 mètres carrés de maisons individuelles,
- 5 100 mètres carrés de logements collectifs,
- 450 mètres carrés d'activités.

Par ailleurs, ce programme global de constructions prévoit une part importante de logements sociaux de l'ordre de 30 % du nombre total de logements soit environ 4 320 mètres carrés de SHON répartis équitablement entre les produits en collectifs et en individuels groupés. De plus, les logements sociaux financés en PLUS-PLAI représenteront environ 75 % du nombre total de logements sociaux et les logements financés en PLS, 25 %.

En outre, le projet de PEP concerne la réalisation des aménagements suivants :

<b>Infrastructure</b>						
Equipements créés	Maîtrise d'ouvrage	Maîtrise d'œuvre	Gestionnaire futur	Financement	Coût travaux (en € HT)	Années de réalisation
<b>voiries</b>	aménageur	privée	Communauté urbaine	ZAC	817 000	2005-2006
<b>chemins pour piétons</b>	aménageur	privée	Commune	ZAC	314 000	2005-2006
<b>espaces publics :</b>						
- piétons de proximité	aménageur	privée	Commune	ZAC	271 000	2006-2008
- stationnement et tri sélectif	aménageur	privée	Communauté urbaine	ZAC	299 000	2005-2006

<b>espace bassin</b>	aménageur	privée	entretien paysager : Commune	ZAC	192 000	2005-2006
<b>assainissement EU-EP</b>			ouvrage technique : Communauté urbaine		262 000	2005-2006
- réseaux EU	aménageur	privée		ZAC	393 000	2005-2006
- noues et tranchées EP			entretien paysager : Commune		33 000	2005-2006
- bassin EP						
<b>eau potable</b>	aménageur	privée	Communauté urbaine	ZAC	227 000	2005-2006
<b>EDF-GDF</b>	EDF-GDF	EDF-GDF	EDF-GDF	ZAC et EDF-GDF (convention à établir)	149 000	2005-2006
<b>réseau mutualisé télécommunications</b>	aménageur	privée	Communauté urbaine	ZAC	130 000	2005-2006
<b>éclairage public</b>	aménageur	privée	Commune	ZAC	273 000	2006-2007
<b>total des équipements publics - infrastructure</b>					<b>3 693 676</b>	
					dont 335 789 € d'imprévus	

Ce projet de PEP n'a pas fait l'objet de modification depuis son approbation par délibération du Conseil le 29 mars 2004.

Par délibération en date du 20 septembre 2004, le conseil de Communauté a approuvé le POS modifié, qui intègre les emplacements réservés relatifs aux équipements publics prévus dans le cadre de l'opération de la ZAC du Contal et ce, conformément à l'article L 123-3 du code de l'urbanisme qui dispose que, dans les ZAC, le PLU précise la localisation prévue pour les principaux ouvrages publics, les installations d'intérêt général et les espaces verts.

L'enquête publique relative au projet de POS modifié n'a fait l'objet d'aucune observation concernant le projet de PEP de la ZAC du Contal à La Tour de Salvagny.

L'article R 311-8 du code de l'urbanisme prévoit que l'assemblée délibérante compétente approuve le PEP prévu dans la ZAC.

Il convient de rappeler que le conseil municipal de La Tour de Salvagny a délibéré favorablement sur le PEP qui concerne la commune lors de sa séance du 27 février 2004 et a donné un avis favorable sur le dossier de modification du POS du secteur nord-ouest de la Communauté urbaine relatif au secteur du Contal en date du 29 juin 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 123-3 et R 311-8 du code de l'urbanisme ;

Vu ses délibérations en date des 29 mars et 20 septembre 2004 ;

Vu les délibérations du conseil municipal de La Tour de Salvagny en date des 27 février et 29 juin 2004 ;

Vu le rapport de monsieur le commissaire-enquêteur sur l'enquête publique qui s'est déroulée du 17 juin au 21 juin 2004 inclus ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

#### **DELIBERE**

**Approuve** le programme des équipements publics de la ZAC du Contal à La Tour de Salvagny.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,